

Rapport annuel

SYNDICAT DES TRAQUIERO

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES TRAQUIERO regroupe les communes de PERROS-GUIREC et TREGASTEL.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

30 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 17 ans. Il prend fin le 31 décembre 2026.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	08/03/2011	Pose de compteurs pour les immeubles concernés par l'individualisation des contrats d'eau Remboursement des charges de contrôle sanitaire
2	01/01/2017	Mise en place de la télérelève sur l'ensemble des compteurs des abonnés. Prolongation de la durée du contrat de 5 ans. Modification du plan de renouvellement. Modification du tarif du délégataire.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des branchements en plomb, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des peintures intérieures
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, mise en place de télérelèves et radiorelèves des compteurs, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des canalisations, des clôtures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Prise d'eau de Lestrez sur le LEGUER Prélèvement d'eau de surface	350	993 320	977 785	-1,56 %
Total des prélèvements [m³]		993 320	977 785	-1,56 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
PLEUMEUR-BODOU	43	131
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	49 985	53 848

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de Pont Couennec Traitement complet	7 000	808 925	821 697	+1,58 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	808 925	821 697	+1,58 %
Importations	50 028	53 979	+7,90 %
Total général	858 953	875 676	+1,95 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	9 355	9 445	+0,96 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	3	0,00 %
Nombre total d'abonnements	9 358	9 448	+0,96 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

PERROS-GUIREC	6 888
TREGASTEL	2 560
Total des abonnés	9 448

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	808 925	821 697	+1,58 %
Volume importé	50 028	53 979	+7,90 %
Volume exporté	- 53 578	- 52 946	-1,18 %
Volume mis en distribution	805 375	822 730	+2,15 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	603 610	705 345	+16,85 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	43 702	35 928	-17,79 %
Volume total vendu aux abonnés	647 312	741 273	+14,52 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 75 m³ par an. Elle était de 65 m³ en 2016.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m ³]	Exporté en 2017 [m ³]
PLEUMEUR-BODOU		130
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	53 578	52 816
Volume total exporté	- 53 578	- 52 946

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	167,9	169,0	+0,65 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 9,61 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT DES TRAQUIERO

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,25	31,76	+1,63 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,286	0,290	+1,40 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,186	1,206	+1,69 %
	N° 3 (101 à 2 000 m ³)	1,186	1,206	+1,69 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m ³)	0,917	0,932	+1,64 %
	Vente en Gros	0,431	0,438	+1,62 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,00	61,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,205	0,205	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,372	0,372	0,00 %
	N° 3 (101 à 2 000 m ³)	0,582	0,582	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m ³)	0,582	0,582	0,00 %
	Vente en Gros	0,240	0,240	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	7,21	7,21	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,066	0,058	-12,12 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	146,57	149,00	+1,66 %
Collectivité	104,83	104,83	0,00 %
redevance SDAEP	7,21	7,21	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,92	6,96	-12,12 %
TVA	14,66	14,74	+0,55 %
Total [€ TTC]	281,19	282,74	+0,55 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,97 %

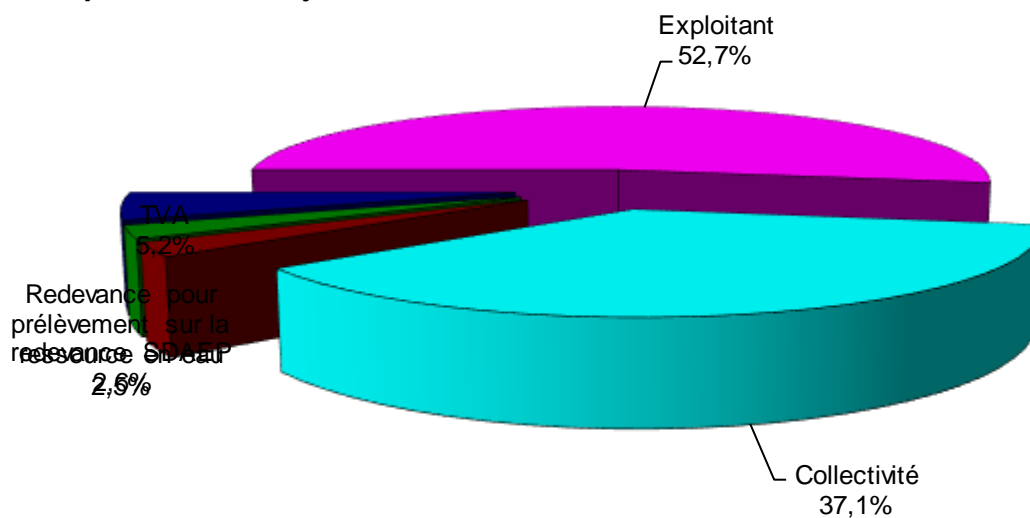
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,36 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



SYNDICAT DES TRAQUIERO

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,25	31,76	+1,63 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,286	0,290	+1,40 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,186	1,206	+1,69 %
	N° 3 (101 à 2 000 m ³)	1,186	1,206	+1,69 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m ³)	0,917	0,932	+1,64 %
	Vente en Gros	0,431	0,438	+1,62 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,00	61,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,205	0,205	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,372	0,372	0,00 %
	N° 3 (101 à 2 000 m ³)	0,582	0,582	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m ³)	0,582	0,582	0,00 %
	Vente en Gros	0,240	0,240	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	7,21	7,21	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,066	0,058	-12,12 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	146,57	149,00	+1,66 %
Collectivité	104,83	104,83	0,00 %
redevance SDAEP	7,21	7,21	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,92	6,96	-12,12 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,64	16,72	+0,48 %
Total [€ TTC]	319,17	320,72	+0,49 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,97 %

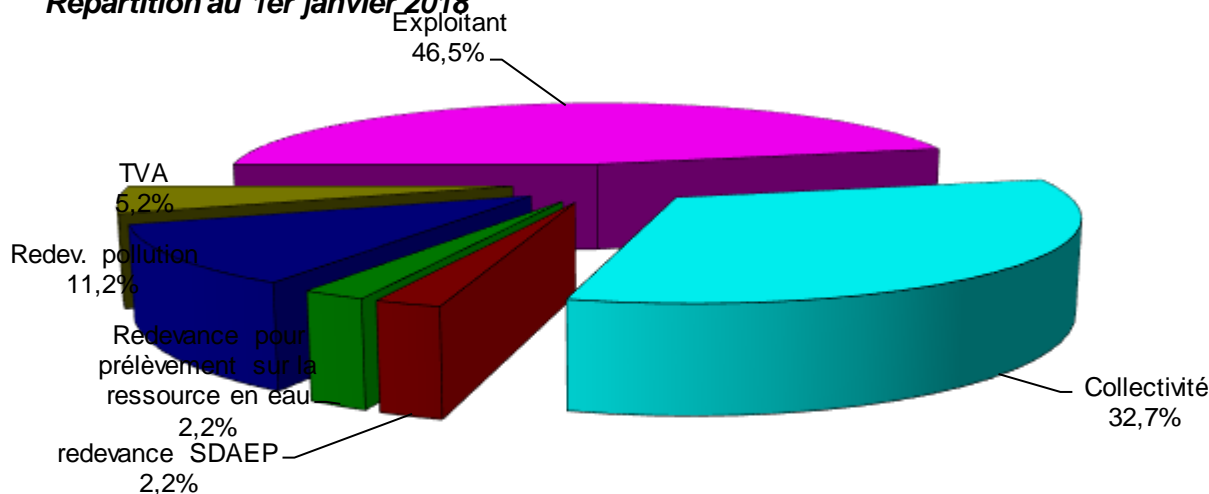
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,67 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	840 991,21 €	903 684,88 €	+7,45 %
dont abonnements	603 674,36 €	620 560,36 €	+2,80 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 9 698,55 €	- 23 925,03 €	
Recettes de volume exporté	6 969,87 €		
Total recettes de vente d'eau	838 262,53 €	879 759,85 €	+4,95 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	16 046,75 €	15 680,00 €	
Excédent année précédente	148 656,05 €	128 254,97 €	
Loyer antennes	7 276,99 €	14 070,57 €	
Total des recettes	1 010 242,32 €	1 037 765,39 €	

- Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	769 858,22 €	950 081,07 €	+23,41 %
dont abonnements	244 479,07 €	317 751,87 €	+29,97 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 20 191,08 €	- 49 928,80 €	
Recettes de volume exporté	21 700,26 €		
Total recettes de vente d'eau	771 367,40 €	900 152,27 €	+16,70 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	25	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	25	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

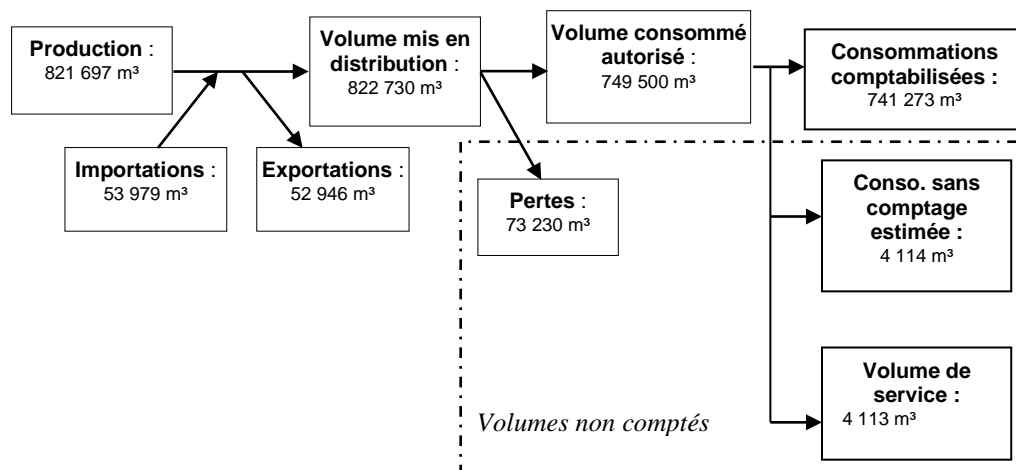
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	98

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 114 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 113 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	84,5 %	84,7 %	85,9 %	83,7 %	91,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,4	2,2	2,1	2,6	1,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,1	2,0	1,9	2,3	1,2

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	11,6	11,0	11,8	11,7	13,0
Seuil de rendement [%]	67,3 %	67,2 %	67,4 %	67,3 %	67,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,054	3	2,200	1,050	3,360

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des réseaux : Rue De Gaulle, rue des Goëlands à Trégastel Bd du Sémaphore, Bd de la Mer, Rue de la Clarté, Rue du Laurens et rue de Verdun à Perros Guirec + Branchement collège des 7 Iles (Perros-Guirec)	298 569 €
Amélioration du réseau : pose de débitmètres de sectorisation rue des Frères Kerbrat, et route de Pleumeur Bodou.	24 043 €
Renouvellement des réseaux rue St Guirec à Perros Guirec	183 841 €
Pose de garde corps station d'eau potable de Pont Couennec et remplacement de trappes acier prise d'eau de Lestrez	14 100 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	4
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,04 %	0,04 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	4 260 204,20 €	4 158 163,40 €
Remboursements au cours de l'exercice	326 640,80 €	326 640,80 €
dont en intérêts	224 600,00 €	224 600,00 €
dont en capital	102 040,80 €	102 040,80 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	285 000,00 €	286 833,03 €	308 991,25 €	310 034,28 €	312 260,99 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des réseaux rue Abbé Bouget (Trégastel)	154 215 €
Renouvellement des réseaux rue de Pont Hélé (Perros Guirec)	177 323 €
Renouvellement des réseaux rue Maurice Noguès (Perros Guirec)	29 787 €
Renouvellement des réseaux rue de la Clarté / chemin des Douaniers (Perros Guirec)	10 736 €
Pose de clôtures (prise d'eau de Lestrez, brise charges, ...)	48 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	1 333,47 €	30,00 €